

**MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-  
RAMBERT**

*(à rappeler dans toute correspondance)*

**DOSSIER N° DP 042 279 24 M0014**  
Déposé le : 18/01/2024  
Sur un terrain sis à : 24 ROUTE DE GRENET  
279 F 2300, 279 F 2301, 279 F 2302

**DESTINATAIRE**  
**Madame ECKERT Adeline**  
**20 ROUTE DE GRENET**  
**42170 ST JUST ST RAMBERT**

Madame,

Vous avez déposé le 18/01/2024 à la mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT une déclaration préalable dont les références figurent ci-dessus.

Par lettre du 08/02/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- Vous veillerez à fournir un plan de situation permettant de localiser le terrain sur la commune
- Vous veillerez à fournir un plan de masse coté précisant l'emplacement et les dimensions de la future clôture
- Vous veillerez à fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement (DP6)
- Vous veillerez à fournir une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (DP7)
- Vous veillerez à fournir une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (DP8)
- Vous veillerez à préciser le coloris de l'enduit

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT dans le délai fixé par le premier courrier d'incomplet susvisé, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.

Vous devez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT,  
le 04/06/2024  
Le Maire  
Olivier JOLY

